



Résumé Technique

Résumé Technique: Enquêtes Postcensitaires

Date de publication: Juillet 2019

Mots-clés : les recensements de la population et de l'habitat, enquêtes postcensitaires, qualité du recensement, couverture du recensement et assurance qualité

Introduction

L'évaluation de la qualité des données des recensements de la population et de l'habitat est de plus en plus souvent considérée comme partie intégrante du processus de recensement. C'est pourquoi l'UNFPA préconise l'élargissement du spectre de pays réalisant un exercice d'évaluation de la qualité.

Ces évaluations doivent prendre en compte deux types de mesures de la qualité, en l'occurrence :

1. La couverture du recensement, c.-à-d. le pourcentage réel de personnes et de ménages dénombrés. Le problème le plus fréquemment rencontré est le sous-dénombrement, qui impacte plus particulièrement certains groupes spécifiques, par exemple les jeunes enfants, les jeunes hommes mobiles et les migrants sans papiers. Un phénomène de sur-dénombrement peut également être rencontré, notamment lorsque les autorités locales ont intérêt à surestimer la taille de leur population et sont en mesure d'influer sur la collecte des données.
2. Les erreurs matérielles, c.-à-d la proportion de réponses incorrectes pour certaines variables clés. Les données individuelles sont souvent fournies par un interviewé (le chef de famille ou une autre personne adulte du ménage) pouvant ne pas connaître toutes les informations pertinentes concernant chacune des personnes membres du ménage. Les membres du ménage eux-mêmes peuvent ne pas être sûrs de la réponse ou mal comprendre la question. Ils peuvent même dissimuler ou déformer volontairement des informations. Enfin, l'agent recenseur peut commettre des erreurs ou simplifier le processus de renseignement du questionnaire afin de gagner du temps. En conséquence, une excellente couverture n'est pas toujours synonyme de bonne qualité des données.

Il existe plusieurs méthodes d'évaluation de la qualité. Les erreurs matérielles peuvent souvent être détectées par le biais d'une analyse de la cohérence interne. Les incohérences (p. ex. entre l'âge des enfants et leur niveau d'instruction ou entre l'âge des jeunes filles et leur nombre d'enfants) sont des indicateurs de problèmes de qualité des données. Cependant, toutes les erreurs ne donnent pas lieu à des incohérences.

Certaines d'entre elles sont difficiles à détecter individuellement, mais génèrent des courbes par âge statistiquement improbables, qui peuvent être détectées lors de l'analyse de l'ensemble des données. Des erreurs systématiques concernant la déclaration des enfants nés durant l'année précédant le recensement peuvent par exemple générer des taux de fécondité par tranche d'âge différant considérablement de ce qui est considéré comme plausible. Le recensement effectué en 2015 au Timor oriental a par exemple révélé un taux de fécondité des femmes quadragénaires très élevé et statistiquement improbable, ce qui laisse à penser que certaines de ces femmes ont déclaré leurs petits-enfants comme étant leurs enfants.

Un phénomène appelé « tendance d'arrondissement des âges » est souvent observé dans des pays où les informations concernant la date de naissance ne sont pas disponibles ou considérées comme d'importance négligeable. Il se manifeste généralement par des nombres excessifs de personnes dont l'âge se termine par un 0 ou un 5 (si la question formulée est « quel âge a [nom du recensé] »)

Un critère souvent utilisé pour évaluer la qualité des données sur l'âge est le niveau de régularité des courbes de déclaration des âges mesuré à l'aide de l'indice de Whipple, de l'indice synthétique de Myers et des indices combinés des Nations Unies. Ces indices sont faciles à calculer, mais leur utilité est limitée. Ils permettent de se forger une bonne vision de la prévalence des différents types spécifiques d'erreurs relatives aux déclarations des âges, mais ne fournissent aucune information directe sur d'autres erreurs courantes, telles que la sous-déclaration de l'activité économique et, surtout, les erreurs liées à la couverture.

Une autre méthode consiste à comparer le recensement avec d'autres sources de données, par exemple des enquêtes ou des documents administratifs. Des omissions concernant certains sous-groupes peuvent survenir. Elles peuvent

être identifiées par le biais d'une désagrégation des données appliquée aux critères (groupe ethnique, région géographique, etc.) faisant l'objet d'interrogations. Dans le cadre du recensement effectué en Corée du Nord en 2008, le taux de mortalité maternelle a été comparé aux documents administratifs du Ministère de la Santé. Le nombre de naissances de l'année précédant celle du recensement peut être comparé aux enquêtes démographiques et de santé (EDS) ou aux données d'enregistrement des naissances. Cette approche a également ses limites, car les variables pour lesquelles des données alternatives sont disponibles sont en nombre restreint et les définitions peuvent varier. La mauvaise qualité de la source alternative peut rendre difficile l'utilisation de ses données comme référence. Les comparaisons avec les données de l'enquête sont limitées par la taille des échantillons. Autre aspect essentiel : si les omissions du recensement et celles de l'enquête servant de vérification portent sur des personnes différentes, les résultats peuvent être similaires, et ce, bien que les deux sources soient biaisées. Une comparaison des données au niveau individuel permet de remédier à ce problème, mais cette approche n'est généralement pas possible dans le cadre d'enquêtes n'ayant pas été élaborées dans cette optique. Une comparaison avec les données d'un recensement précédent s'avère généralement plus fiable, notamment si celui-ci est relativement récent et considéré comme de bonne qualité. Lorsque les données de deux recensements sont disponibles, il devient possible de s'appuyer sur de très nombreuses techniques analytiques, notamment les analyses de cohortes, dans le cadre desquelles les personnes recensées dans l'exercice le plus ancien sont considérées, une fois pris en compte le risque de décès, comme étant toujours présentes (mais plus âgées) dans le recensement le plus récent.

En raison des restrictions afférentes aux méthodologies susmentionnées, de nombreux pays ont opté pour un instrument d'évaluation plus exhaustif et plus systématique: l'enquête postcensitaire (EPC). L'idée fondamentale est simple : il s'agit de réitérer le recensement sur un échantillon de la population dans les 3 mois suivant l'exercice de recensement principal, en reposant les questions appartenant à certains sous-ensembles prédéterminés et en comparant les résultats, à la fois en termes de couverture et de contenu. Plus les résultats sont similaires, meilleure est la qualité du recensement.

Parmi les 134 pays ou territoires ayant répondu au questionnaire de l'UN Statistics Division (UNSD) lors de la mise en œuvre de l'exercice de



recensement de 2010, 89 ont réalisé une EPC afin d'évaluer la couverture du recensement et 75 % d'entre eux ont utilisé l'EPC pour évaluer les erreurs matérielles. En Afrique, en Asie et en Amérique du Sud, 78 % des pays ont effectué une EPC, contre seulement 40 % en Océanie. Un tiers des pays a utilisé les résultats de son EPC pour corriger les chiffres obtenus dans le cadre du recensement.

L'apparente simplicité du processus d'EPC peut toutefois être trompeuse. De nombreux pays ayant effectué une EPC dans le cadre de l'exercice de recensement de 2010 n'en ont jamais publié les résultats ou ont simplement donné des estimations de la couverture nationale, sans rapport méthodologique ou ventilation détaillée des résultats. Ce phénomène a même été constaté dans des pays où la fiabilité des recensements est établie de longue date. Ainsi le Brésil a-t-il décidé de ne pas publier les résultats de l'EPC consécutive au recensement de 2010, car ils étaient considérés comme irréalistes.¹ L'Angola a publié une estimation nationale de sous-dénombrement de 6 %, mais sans rapport méthodologique ou ventilation détaillée des résultats. Le Laos et le Timor oriental, entre autres, ont été dans l'incapacité de publier leurs rapports d'EPC, en raison de problèmes méthodologiques importants. D'autres pays, par exemple l'Afrique du Sud, ont effectué une analyse approfondie de leur EPC, mais ont détecté des problèmes plus importants que prévu en termes de couverture.

De nombreux pays décident de réaliser une EPC sans avoir conscience des difficultés inhérentes à cet exercice. Les bureaux nationaux de l'UNFPA aidant les gouvernements locaux à évaluer la viabilité d'une EPC doivent disposer d'informations suffisantes, afin de pouvoir aider les organismes nationaux de gestion des statistiques à prendre une décision informée et à éviter de gaspiller des ressources dans des exercices pour lesquels ils pourraient ne pas disposer de capacités techniques suffisantes ou d'une structure organisationnelle adéquate. Les points suivants décrivent les difficultés associées à la réalisation d'un exercice d'EPC correct sur le plan méthodologique, afin que les gouvernements et les bureaux nationaux de l'UNFPA puissent prendre de meilleures décisions concernant l'adéquation du

¹ Les résultats ont finalement été publiés en 2019.



soutien d'un exercice d'EPC dans le contexte technique concret présidant à son exécution.

Dispositions et hypothèses générales sous-tendant la méthodologie applicable aux EPC

Deux caractéristiques de la méthodologie applicable aux EPC sont particulièrement importantes : le postulat d'indépendance du recensement et des données de l'EPC et la nature individuelle de la comparaison.

L'EPC compare deux sources pour les mêmes données. En théorie, les deux sources peuvent contenir les mêmes erreurs et ainsi fournir des résultats parfaitement cohérents, bien que systématiquement faussés. L'hypothèse importante et non triviale est que ce n'est pas le cas et que les erreurs produites par les deux sont statistiquement indépendantes. Une personne peut en effet déclarer à tort qu'elle est économiquement inactive, alors qu'elle est en fait une ou un travailleur familial non rémunéré, mais il est postulé que sa réponse à l'EPC n'est pas impactée par le souvenir de sa précédente réponse. Il est difficile de parvenir à une indépendance totale, car les répondants ont tendance à confirmer leurs réponses, même si elles sont fausses, tout particulièrement si le laps de temps entre le recensement et l'EPC est très court. Cet aspect ne justifie pas un report de l'EPC.

Cependant, tout doit être mis en œuvre afin que les résultats du recensement et de l'EPC affichent un niveau d'indépendance aussi élevé que possible de façon réaliste. Il est essentiel de s'assurer que l'EPC est effectuée par des intervenants différents, à l'aide de nouvelles listes de ménages. A minima, l'EPC doit être confiée à d'autres agents recenseurs, de préférence plus expérimentés que ceux ayant réalisé le recensement. L'EPC doit s'appuyer sur la même cartographie que le recensement, mais les listes de ménages doivent être remodelées, afin d'éviter d'oublier les mêmes ménages que lors du recensement. Dans l'idéal, le traitement des données de l'EPC doit également être réalisé par une équipe différente, afin d'éviter la réitération des erreurs de traitement commises dans le cadre du recensement. Dans la pratique, il est difficile de parvenir à une indépendance organisationnelle totale, en raison du caractère limité des ressources humaines.

La notion d'indépendance organisationnelle n'induit pas une interdiction de partage des données. Le personnel affecté à l'EPC doit impérativement avoir accès aux données du recensement, c.-à-d. les données agrégées, mais également les micro-données traitées. Cette approche est indispensable afin de permettre la mise en correspondance des données de l'EPC et du recensement. Le personnel affecté à l'EPC doit avoir accès à ces données, mais pas aux procédures mises en œuvre pour les saisir et les modifier. Il doit élaborer ces procédures indépendamment de l'équipe chargée du recensement. Les micro-données du recensement ne doivent jamais être utilisées pour « corriger » l'EPC, et vice versa.

Contrairement à la comparaison du recensement avec les données de l'enquête évoquée dans l'introduction, l'EPC compare les informations au niveau des ménages, ainsi que les informations relatives aux personnes membres du ménage. Il s'agit d'une tâche plus ardue que la simple comparaison de résultats agrégés. Le fait qu'une EPC reproduise les mêmes comptes de population que le recensement ne garantit pas l'absence d'un éventuel sous-dénombrement. Il est parfaitement possible de constater un sous-dénombrement pour le recensement et l'EPC. Mais à moins que ces deux exercices n'aient révélé un sous-dénombrement impactant exactement les mêmes segments de population (ce qui est improbable), une comparaison des données au niveau individuel devrait révéler que certaines personnes et/ou certains ménages ont été comptabilisé(e)s dans le recensement et non dans l'EPC, et vice versa. De nombreux aspects opérationnels complexes des EPC découlent de l'exigence de faisabilité d'une comparaison des données au niveau individuel.

Le processus réel grâce auquel la comparaison est effectuée est appelé mise en correspondance. Il s'agit sans doute de l'aspect le plus essentiel de l'EPC et il peut exiger plus de travail que la collecte des données sur le terrain. Elle se compose de deux étapes : mise en correspondance des ménages, suivie d'une mise en correspondance des personnes membres de ces ménages. Des dispositions spéciales sont nécessaires concernant les personnes décédées, nées ou ayant migré vers un autre ménage entre le recensement principal et l'exercice de collecte de données de l'EPC. La plupart des correspondances peuvent être établies de manière automatique, en se conformant aux règles de mise en correspondance explicites définissant dans quelle mesure les



caractéristiques des personnes recensées et des personnes interrogées dans le cadre de l'EPC peuvent différer tout en continuant à constituer une correspondance. Une différence d'âge d'un an peut par exemple être considérée comme admissible, alors qu'une différence de sexe ne le sera pas. Il est toutefois inévitable que, dans certain cas, la découverte de la correspondance correcte nécessite une enquête plus approfondie ou l'exercice du jugement personnel des membres du personnel affectés à l'EPC. Il peut être nécessaire de visiter à nouveau certains ménages afin de clarifier la situation. Ces visites sont appelées visites de rapprochement.

Implications pour les organisations chargées des recensements

L'erreur la plus fréquemment commise dans l'organisation d'une EPC consiste en une coordination défailante avec le recensement lui-même. Comme toujours, l'évaluation d'un processus nécessite la mise en œuvre de certaines dispositions opérationnelles le rendant possible. Si l'EPC n'est planifiée en détail qu'après le travail de terrain du recensement, la correction de son processus d'exécution peut s'en trouver compromise. La planification de l'EPC doit faire partie intégrante du processus de recensement lui-même. L'exemple suivant évoque un recensement classique, dans le cadre duquel chaque ménage est interrogé.²

L'évaluation d'un recensement par le biais d'une EPC exige une rigueur plus importante qu'à l'ordinaire en termes d'application des règles de recensement. Chaque recensement comporte par exemple une part de dénombrements hors secteur survenant lorsque les recenseurs comptabilisent des ménages appartenant à un secteur de dénombrement différent. Il convient de toujours éviter cela, mais ce type de problème peut n'avoir qu'une faible influence sur les résultats du recensement, à condition qu'une bonne coordination des efforts permette d'éviter une double comptabilisation. Cependant, dans le cadre d'un échantillon d'EPC comportant des données provenant d'un certain nombre de secteurs de dénombrement (une approche courante), les conséquences peuvent être plus

² Les recensements basés sur les registres administratifs désormais effectués dans plusieurs pays européens présentent eux aussi des difficultés méthodologiques intrinsèques qui ne seront pas évoquées dans le présent document.



sérieuses. À moins que les ménages ne soient réaffectés aux secteurs corrects au cours de la phase de traitement des données, des « faux négatifs » peuvent apparaître. Les ménages ne sont pas absents parce qu'ils n'ont pas été inclus dans le comptage, mais parce qu'ils ont été affectés par erreur à un secteur de dénombrement extérieur à l'échantillon de l'EPC. Il est donc essentiel d'éviter ou de corriger ces types d'erreurs.

Une des exigences cruciales consiste en la mise en œuvre d'un système d'identification des ménages efficace. Sur la base du questionnaire du recensement (ou de sa version électronique), chacun doit être en mesure d'identifier le ménage correspondant sur le terrain et vice versa. Les manières de procéder sont les suivantes :

1. Dans les pays possédant une bonne couverture postale, chaque ménage peut être identifié par son adresse, qui doit être incluse dans le questionnaire.
2. En l'absence d'un système postal efficace, la meilleure option consiste à localiser chaque ménage par le biais de ses coordonnées GPS.
3. Une troisième option consiste à inscrire pour référence future un code unique porté sur le questionnaire sur la porte de la demeure, pendant le recensement.
4. Une autre méthode d'identification s'appuie sur l'association du numéro du secteur de dénombrement et du nom complet du chef du ménage.
5. Si toutes ces méthodologies se révèlent inefficaces, une dernière possibilité peut consister à définir une mesure de proximité se fondant sur les caractéristiques les plus marquantes d'un ménage (nombre de pièces, nom, âges, sexe, lien de parenté des membres du ménage, matériaux de construction, etc.) afin de déterminer quel ménage identifié au cours du recensement ressemble le plus à un ménage identifié dans le cadre de l'EPC.

Les options 1 et 2 sont nettement préférables aux options 3, 4 et 5. L'inconvénient de la méthodologie consistant à laisser un code sur la porte est que l'étiquette peut être décollée ou arrachée en raison des conditions météorologiques, voire délibérément retirée. La personne en charge du ménage peut changer, les personnes recensées ne déclarent pas toujours leur nom de manière identique et il est possible que plusieurs chefs de ménage d'un même secteur de dénombrement portent le même nom. L'option 5 peut

quant à elle s'avérer inefficace lorsque l'enregistrement des caractéristiques est défailante. Il est évidemment possible de combiner les systèmes. Pour le recensement 2015 du Timor oriental, une combinaison des options 2 et 3 a par exemple été utilisée.

En fonction de la méthodologie de détermination de l'échantillon de l'EPC, le niveau de rigueur présidant à l'identification des ménages peut être variable. Les méthodologies suivantes peuvent être envisagées :

- i. L'échantillon de l'EPC se compose de secteurs de dénombrement qui sont à nouveau complètement dénombrés dans l'EPC. Cette approche exige qu'un grand nombre de ménages aient suffisamment de cas au sein de l'ensemble des sous-échantillons, mais elle permet de simplifier le travail administratif (notamment en termes de temps de déplacement dans le cadre de l'EPC), à la condition que :
 - a. les secteurs de dénombrement soient clairement définis et délimités selon des frontières géographiques précises se fondant sur une cartographie censitaire correctement élaborée ;
 - b. les dénombrements hors secteur du recensement soient quasiment inexistantes ;
 - c. l'intervalle entre le recensement et l'EPC soit très court (1 à 3 mois), notamment dans le cadre de la stratégie d'identification des ménages n°3 ;
- ii. L'échantillon de l'EPC se compose d'un nombre plus important de secteurs de dénombrement au sein desquels un certain pourcentage de ménages sont échantillonnés ;
- iii. L'EPC ne contient pas de grappes, mais se contente de dénombrer à nouveau un pourcentage de ménages défini via une nouvelle liste nationale des ménages. Cette approche est efficace en termes d'échantillonnage, mais difficile à gérer.

Pour appliquer les approches ii) et iii), il est impératif de disposer d'un système rigoureux d'identification des ménages (stratégies 1 et 2). Si aucun système fiable n'est disponible, la seule option viable est l'approche i), qui peut elle aussi être difficile à appliquer si les conditions a), b) et c) ne sont pas satisfaites.

Le recensement effectué en 2015 au Laos s'est par exemple appuyé sur la stratégie d'identification 4 et l'approche d'échantillonnage i). Ce recensement présentait en outre deux autres difficultés :

1. Il ne s'appuyait pas sur une cartographie censitaire et, en conséquence, sur des secteurs de dénombrement délimités par des frontières physiques précises (condition i.a ci-dessus), ce qui a obligé les recenseurs à effectuer des échantillonnages dans des villages entiers susceptibles de contenir plusieurs secteurs de dénombrement et concernant, dans certains cas, plus de 1 000 habitants.
2. Les noms des membres des ménages étaient répertoriés sur les questionnaires du recensement, mais non sur les fichiers de données électroniques, de sorte que la mise en correspondance a dû être effectuée manuellement, à l'aide des questionnaires physiques.

Ce dernier aspect illustre les effets d'une coordination défailtante entre les phases de traitement des données du recensement et de l'EPC. Si aucune EPC n'est réalisée, il n'est pas nécessaire que les noms des membres des ménages apparaissent dans les dossiers de données électroniques, car ils sont uniquement utilisés pour identifier les questionnaires. Cependant, dans ce cas, lorsque les noms des membres du ménage ont été utilisés aux fins de l'identification du ménage, ils auraient dû être reportés dans le dossier électronique, au minimum pour les secteurs de dénombrement de l'échantillon de l'EPC.

Ainsi que mentionné auparavant, environ un tiers des pays (p ex. Australie, Afrique du Sud) utilise l'EPC pour ajuster les erreurs de couverture identifiées dans les résultats du recensement. Plusieurs techniques sont applicables. Le taux de couverture peut être directement utilisé pour ajuster la taille de la population. D'autre part, l'estimation synthétique et la modélisation par régression permettent d'ajuster la distribution du sous-dénombrement à la zone géographique adaptée à la technique de mesure. Le modèle obtenu est ensuite utilisé pour affecter le sous-dénombrement à des zones géographiques détaillées ou à des secteurs. La première méthode permet d'effectuer une estimation des personnes non identifiées en pourcentage de la population estimée totale, et ce, pour divers sous-groupes démographiques (p. ex. par âge et par sexe) d'une zone géographique spécifique. La méthode s'appuie sur le sous-dénombrement des zones géographiques les plus grandes et le distribue proportionnellement dans des zones géographiques de plus petite taille. Les techniques axées sur la régression adaptent un modèle aux estimations de sous-dénombrement à un niveau géographique défini, puis procèdent de la même manière pour appliquer les coefficients estimés dans les zones géographiques de grande taille aux caractéristiques et variables

observées dans les zones géographiques de moindre taille. La plupart des exercices d'EPC ne sont toutefois pas réalisés à cette fin, mais simplement pour évaluer la qualité des données du recensement et les taux de couverture. Seuls les pays possédant une longue expérience de l'exécution des processus d'EPC et ayant perfectionné leurs méthodes procédurales et analytiques de façon à garantir une qualité optimale peuvent utiliser une EPC pour ajuster les résultats d'un recensement. Les pays procédant à leur premier ou deuxième exercice d'EPC à cette fin risquent quant à eux de compromettre les résultats du recensement plutôt que de les améliorer.

Autres questions relatives aux EPC à prendre en considération

Outre ce qui est évoqué ci-dessus, certains problèmes sont liés à l'EPC en tant que telle. Il existe différentes options méthodologiques pour une EPC. Comme expliqué auparavant, l'option la plus facile à gérer est celle dans le cadre de laquelle un échantillon des secteurs de dénombrement du recensement fait l'objet d'un nouveau dénombrement intégral lors de l'EPC. Ainsi qu'indiqué ci-dessus, le principal inconvénient de cette approche en grappes est qu'elle nécessite des échantillons plus grands que les solutions alternatives ii) et iii). Elle est en revanche moins exigeante en termes de frais de déplacement et de système d'identification des ménages.

Dans les pays de grande taille à population très hétérogène, il peut s'avérer judicieux d'utiliser une approche par échantillonnage de type ii) ou iii), ainsi qu'exposé dans la précédente section. Ce choix implique des exigences plus importantes concernant le système d'identification des ménages (adresses postales ou coordonnées GPS) et des déplacements plus longs, en raison d'une dispersion géographique plus prononcée. L'approche de type iii) ne permet pas d'obtenir une estimation de la couverture des ménages de l'EPC et, en conséquence, des ménages qui peuvent avoir été omis par le recensement et l'EPC. Elle permet d'établir des statistiques sur le nombre de ménages dénombrés dans l'EPC n'ayant pas pu être liés au recensement, mais la réciproque n'est pas possible. Au niveau individuel, elle permet de fournir des statistiques relatives à la couverture dans les deux sens : dans les ménages dénombrés par le recensement et l'EPC, il est possible d'identifier les personnes dénombrées uniquement par le recensement, uniquement par l'EPC, ou par les deux.

Ainsi que spécifié précédemment, la liste des ménages utilisée pour l'EPC doit être préparée séparément de celle utilisée pour le recensement. L'utilisation de listes identiques constitue une violation de l'exigence d'indépendance. Une erreur encore plus grave serait constatée en cas d'utilisation de la liste des ménages interrogés lors du recensement comme document de base de l'EPC. Cette façon de procéder permet de repérer les erreurs matérielles, mais pas les erreurs de couverture. Enfin, une autre erreur a été constatée dans certains exercices d'EPC dans le cadre desquels l'échantillonnage de l'EPC était officiellement défini selon la méthode i), mais où (en raison de contraintes temporelles), seule une partie des ménages de chaque secteur de dénombrement est interrogée. D'une certaine manière, l'approche i) est transformée en approche ii), mais avec un échantillon trop petit et dont le caractère aléatoire est douteux.

Les dénombremments hors secteur peuvent constituer un problème, aussi bien lors du recensement que de l'EPC. Tout doit être mis en œuvre afin de les éviter, mais ils peuvent tout de même survenir dans certains cas. En conséquence, il est essentiel de rapprocher les ménages non mis en correspondance identifiés dans l'EPC des ménages identifiés lors du recensement dans les secteurs de dénombrement voisins, et ce, avant de confirmer qu'ils n'ont effectivement pas fait l'objet d'une mise en correspondance. Tout manquement en ce sens aura pour effet un biais par excès de l'estimation du sous-dénombrement du recensement.

Un sujet spécifique demande une planification et une attention particulières. Il s'agit du traitement des changements de situation des ménages éventuellement survenus entre le recensement et l'EPC, notamment concernant la composition des ménages. Des questions spécifiques doivent être intégrées à l'EPC afin de permettre la détection de ces changements, en prenant le recensement ou l'EPC comme référence. Si l'on choisit l'EPC comme référence, un code doit être inclus pour chaque membre du ménage afin d'indiquer s'il ou si elle :

1. était également présent au sein de ce ménage et de ce logement lors du recensement ;
2. était temporairement absent de ce ménage et de ce logement lors du recensement ;
3. est né après le recensement ; ou

4. résidait au sein d'un autre ménage et habitait un autre logement lors du recensement.

Veillez noter que le point 4 concerne également les cas où le ménage entier a migré d'un logement physique vers un autre. Dans les cas 2 et 4, il peut être judicieux de demander si la personne a été dénombrée à l'endroit où elle a passé la nuit au moment du recensement. En outre, il est impératif de vérifier si des résidents identifiés au moment du recensement :

1. sont décédés depuis lors ;
2. sont devenus membres d'un autre ménage et d'un autre logement depuis lors.

Si le recensement est utilisé comme référence, l'intégralité du questionnaire de l'EPC doit être renseigné en fonction de la situation au moment du recensement et les éventuels changements en termes de naissances, décès, migrations/changements de logement physique doivent être justifiés.

Bien que le nombre de changements soit généralement peu important, tout particulièrement lorsque l'EPC est réalisée très peu de temps après le recensement, leur classification adéquate peut être chronophage, notamment si les informations indiquent des incohérences au moment de la mise en correspondance. Prenons le cas d'un membre d'un ménage déclaré comme « temporairement absent du ménage au moment du recensement » dans l'EPC, mais présent au sein de ce ménage lors de l'EPC (approche ii), ainsi qu'exposé dans la section précédente). Les possibilités sont les suivantes :

- i. La personne a été déclarée comme membre du ménage lors du recensement et le recensement a été organisé selon un critère « de jure ». Cette situation est méthodologiquement correcte. La meilleure pratique (inapplicable dans les pays où les adresses postales ne sont pas clairement définies) consiste à vérifier les dossiers de recensement de l'endroit où cette personne se trouvait à ce moment-là afin de vérifier si elle y a été dénombrée et ainsi d'éviter une potentielle double comptabilisation.
- ii. La personne a été déclarée comme membre du ménage lors du recensement et le recensement est dit « de facto ». Cette situation est méthodologiquement incorrecte. Si la personne a également été dénombrée à l'endroit où elle a passé la nuit lors du recensement, il s'agit d'un cas de double comptabilisation. Si tel n'est pas le cas, il s'agit d'une erreur de classification.

- iii. La personne n'a pas été déclarée comme membre du ménage lors du recensement et le recensement a été organisé selon un critère « de jure ». Selon le statut de dénombrement de la personne concernée au moment du recensement, il s'agira d'une erreur de classification ou d'une omission.
- iv. La personne n'a pas été déclarée comme membre du ménage lors du recensement et le recensement est dit « de facto ». Cette situation est méthodologiquement correcte. Dans ce cas, il est toutefois très important de vérifier si elle a été dénombrée ailleurs.

L'éventualité d'un dénombrement à un endroit différent au moment du recensement est également une question pertinente si la personne résidait ailleurs à ce moment-là. Les meilleures informations disponibles dans ce cas peuvent également se fonder sur sa réponse à la question, mais il ne sera généralement possible de vérifier ses dires que dans le cadre des EPC les plus affinées.

Une situation légèrement différente survient dans le cas de personnes ayant quitté le ménage et le logement après le recensement. En théorie, l'EPC doit viser à localiser ces personnes, à les interroger dans le cadre de l'EPC et à comparer leurs réponses à celles obtenues lors du recensement. Les pays disposant d'une longue expérience et d'un haut niveau d'expertise technique en termes d'exécution des EPC (par exemple l'Australie) recueillent ces informations. Mais cette approche est inapplicable dans les processus d'EPC de la plupart des pays en voie de développement et il convient alors de partir du principe que les données concernant ces personnes collectées lors de l'EPC correspondent à leurs déclarations au moment du recensement.

Phase de rapprochement des résultats de terrain

Certaines incohérences constatées dans les informations peuvent nécessiter un retour sur le terrain à des fins de vérification. L'EPC peut par exemple montrer qu'une certaine personne était membre d'un ménage à la date du recensement et de l'EPC, alors que les registres du recensement n'attestent pas de sa présence au sein du ménage. Si les informations recueillies par le recensement s'avèrent exactes, l'EPC doit être ajustée afin d'expliquer l'absence de cette personne au cours de la nuit suivant le recensement. D'autre part, si les informations de l'EPC sont exactes, cela sera compté comme une omission dans les registres du recensement. Que celle-ci soit



corrigée ou non, elle continuera d'être comptabilisée comme une omission. L'objectif du rapprochement des résultats de terrain est de mieux caractériser la nature des erreurs commises au cours du recensement, non de les corriger.

Le nombre de situations devant être vérifiées sur le terrain doit être réduit, mais ces contrôles peuvent être chronophages car ils impliquent différents types de problèmes. De plus, les ménages nécessitant une nouvelle visite peuvent être disséminés dans l'ensemble du pays et ainsi nécessiter des déplacements importants.

Le présent résumé technique a été préparé par Ralph Hakkert, ancien conseiller principal de la Division technique, sous-division Population et Développement section Données et Recherche, en collaboration avec Sabrina Juran, spécialiste technique Recensements de population et données géospatiales, de la sous-division Population et Développement de la division Technique, avec la contribution du Groupe de travail inter-divisions sur les recensements de l'UNFPA.